



*24 ans d'action pour et par les jeunes*

## **AGIRRRR MAINTENANT AU BÉNÉFICE DES GÉNÉRATIONS FUTURES**

### **MÉMOIRE**

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR LE PROJET DE PLAN  
MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**NOVEMBRE 2003**

Ce mémoire a été préparé par des jeunes âgés de 18 à 35 ans actifs dans le milieu environnemental et préoccupés par le fait qu'ils devront vivre avec les décisions d'aujourd'hui et les problèmes/solutions de demain.

Le principal artisan de ce mémoire est :

Robert Ménard	Président ENvironnement JEUnesse  Étudiant – Sociologie Université du Québec à Montréal
---------------	---

Les personnes suivantes ont également contribué à la production du mémoire :

René Coignaud	Administrateur ENvironnement JEUnesse  Étudiant – Sciences environnementales Université d'Ottawa
---------------	--

Martin Frankland	Administrateur ENvironnement JEUnesse  Étudiant – Mathématiques Université de Montréal
------------------	--

Mélanie Morel	Chargée de projet – matières résiduelles ENvironnement JEUnesse
---------------	--

Caroline Voyer	Vice-présidente, communications ENvironnement JEUnesse  Coordonnatrice d'événement Réseau québécois des femmes en environnement
----------------	---

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE	...3
PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT	...4
PARTIE III – NOTRE OPINION	...4
Le report de l’objectif de 2008	...5
Les contrats municipaux de collecte des ordures ménagères	...5
La régionalisation de l’élimination des déchets ou comment garder nos déchets dans notre cours !	...5
Les gaz à effet de serre et les changements climatiques	...6
La concentration des entreprises de l’enfouissement	...6
Les tarifs d’enfouissement	...6
Les préoccupations des citoyens par rapport au LES	...7
Les mesures réglementaires	...7
Les politiques environnementales des municipalités	...7
Les bacs de récupération	...8
La CMM frileuse par rapport aux matières compostables	...8
Campagnes de sensibilisation	...8
Les organismes environnementaux	...9
Suivi du PMGMR	...9
Les secteurs ICI et CRD	...9
La consommation de masse, source du problème	...10
PARTIE IV – NOS RECOMMANDATIONS	...10
PARTIE V – CONCLUSION	...12
PARTIE VI – RÉFÉRENCES	...13

## **PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE**

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse est un organisme d’éducation relative à l’environnement et de loisir scientifique qui vise depuis plus de 24 ans à stimuler le développement d’une conscience écologique chez les jeunes, à les soutenir dans leurs actions environnementales et à développer chez eux une vision critique des sciences sur un plan économique, social, culturel et environnemental. ENvironnement JEUnesse est un réseau québécois de jeunes, de groupes de jeunes et d’intervenants qui oeuvrent en éducation relative à l’environnement et en loisir scientifique. ENvironnement JEUnesse, c’est la voix des jeunes environmentalistes au Québec pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels. Nos objectifs sont les suivants :

- ❑ Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu’ils puissent agir en tant qu’agents multiplicateurs dans leur milieu;
- ❑ Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux;
- ❑ Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l’intérieur et à l’extérieur de ce réseau;
- ❑ Concevoir, diffuser et mettre à jour des outils pédagogiques et de soutien à l’action pour les jeunes;
- ❑ Assurer le rayonnement d’ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l’éducation, de la jeunesse, du loisir scientifique et de l’environnement;
- ❑ Participer à des consultations et débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l’éducation relative à l’environnement.

Plusieurs thématiques sont couvertes par nos activités d’éducation relative à l’environnement et de loisir scientifique. Parmi celles-ci, nous abordons les enjeux alimentaires, les déchets-ressources, les changements climatiques, le transport durable, l’eau, la gestion environnementale en milieu scolaire, etc. Finalement, ENvironnement JEUnesse apporte sa contribution à plusieurs organismes publics et privés dont l’Association québécoise pour la promotion de l’éducation relative à l’environnement (AQPERE), le Comité de suivi du plan d’action jeunesse 2002-2005, le Conseil régional de l’environnement de Montréal, le Fonds d’action québécois pour le développement durable (FAQDD), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) et le Réseau environnemental des jeunes (REJ).

## **PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT**

Il est assez évident de mentionner que l'intérêt de la jeunesse québécoise n'est pas de crouler sous des montagnes de déchets. L'intérêt des jeunes est de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures, ce qui passe inévitablement par une gestion plus écologique de nos déchets.

À cet égard, ENvironnement JEUnesse est engagé depuis plus de 10 ans dans le dossier des déchets-ressources par ses activités d'éducation auprès des jeunes et par la réalisation de plusieurs outils pédagogiques. Nous avons participé aux audiences génériques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1996 sur la gestion des déchets au Québec, aux audiences de la Commission des transports et de l'environnement en 1999 sur l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets*, et aux audiences publiques du BAPE en 1995 et en 2002 sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. ENvironnement JEUnesse siège sur la Table de concertation sur les matières résiduelles, secteur(s) société civile, économie sociale et éducation en plus d'être membre des conseils d'administration d'Action RE-buts et du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Nous sommes membre des Signataires du Rebut Global qui sont intervenus à maintes reprises par rapport au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR). Nous avons aussi participé aux rencontres organisées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pendant l'élaboration du PMGMR afin de faire valoir nos positions sur le sujet.

## **PARTIE III – NOTRE OPINION**

« Les déchets ont toujours fait partie de la vie quotidienne en société, mais avec l'accroissement de la consommation et des produits industriels, après la Deuxième Guerre mondiale, ils sont maintenant devenus une importante question sociale » (VAILLANCOURT, SÉGUIN, MAHEU, et COTNOIR 1999 : 49). Au-delà des aspects techniques de la problématique des déchets, nous sommes d'avis que celle-ci est avant tout une question sociale. Par conséquent, la résolution de cette problématique requiert l'implication de toutes les sphères de la société et surtout, une forte volonté politique pour mettre en œuvre les actions nécessaires. Les alternatives à l'élimination doivent être mises en œuvre afin de détourner les déchets des sites d'enfouissement pour plutôt être valorisé dans une optique de gestion écologique des déchets. Pour ce faire, la mise en œuvre de la hiérarchie des 3R (réduction à la source, réutilisation, recyclage/compostage) doit être faite. Le PMGMR contient des actions en ce sens mais nous croyons que certains aspects sont négligés ou occultés et méritent d'être bonifiés afin que nous puissions relever collectivement et rapidement le défi d'une gestion écologique des déchets.

### **Le report de l'objectif de 2008**

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* prévoit de mettre en valeur 60 % des déchets totaux valorisables provenant des municipalités d'ici 2008. La CMM prévoit remettre à 2013 l'atteinte de cet objectif. Nous trouvons cette situation inacceptable d'autant plus qu'aucun scénario n'a été envisagé afin d'atteindre l'objectif en 2008. La CMM juge que cet objectif est inatteignable sans faire de démonstration réelle. Pourtant, les dirigeants municipaux sont au courant de l'objectif à atteindre depuis 1998. D'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'un objectif semblable est défini puisque la *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, adoptée en 1989, prévoyait la réduction de 50 % pour l'an 2000 de la quantité des déchets à éliminer. Nous considérons que de reporter l'atteinte de l'objectif encore une fois représente une situation où un lourd fardeau est imposé aux générations futures alors que des actions pourraient être entreprises dès maintenant par les autorités municipales et gouvernementales pour garantir l'atteinte de cet objectif. Nous sommes d'avis qu'il est primordial de conserver l'objectif de 2008 pour le bien des générations présentes et futures. Nous devons **agiRRR** maintenant !

### **Les contrats municipaux de collecte des ordures ménagères**

Un des arguments de la CMM pour justifier le report des objectifs à 2013 est le fait que 80 % des contrats viendront à échéance entre 2003 et 2005. Nous considérons que mettre en veille de nouvelles mesures de récupération au bénéfice de ces contrats n'est pas un argument valable. La société québécoise, par l'entremise de son gouvernement, a signé un contrat social avec la *Politique québécoise* et c'est ce contrat qu'il faut chercher à respecter dans une optique de responsabilisation et de gestion écologique des déchets.

### **La régionalisation de l'élimination des déchets ou comment garder nos déchets dans notre cours !**

La CMM soumet au public deux scénarios par rapport à l'élimination des déchets. À cet égard, ENvironnement JEUnesse n'a jamais considéré l'option de l'exportation des déchets de la CMM comme étant une solution acceptable sur les plans environnemental, social et économique. Envoyer l'ensemble des déchets de la CMM au seul lieu d'enfouissement sanitaire (LES) sur son territoire, celui de Lachenaie, serait également une distorsion du principe de régionalisation. La prise en charge régionale des déchets, et ce en fonction des quatre régions de la CMM (Montréal, Laval, Couronne nord, Couronne sud), est la façon de faire la plus écologique et la plus juste sur le plan de l'équité sociale. L'exportation ne fait que déplacer le problème et déresponsabilise les générateurs de déchets. Cette situation d'iniquité sociale a d'ailleurs été constatée par le BAPE qui affirme que « les huit LES des régions administratives de Lanaudière, des Laurentides et du Centre-du-Québec accueilleraient en 2000 plus de 61 % des matières résiduelles à enfouir dans tous les LES du Québec. Leurs besoins d'enfouissement représentaient pourtant

alors environ 15 % du total québécois » (BAPE 2003 : 31). Nous sommes donc en faveur du scénario d'autonomie régionale.

### **Les gaz à effet de serre et les changements climatiques**

Selon l'*Inventaire québécois des gaz à effet de serre 1990-2000*, le secteur des déchets contribue directement à 5,8 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) au Québec. Mais le secteur des déchets contribue aussi indirectement à l'émission de GES par le transport des ordures ménagères. Dans le contexte de la ratification du Protocole de Kyoto, de l'atteinte de ses objectifs et du contexte plus global des changements climatiques, le scénario de l'autonomie régionale, en diminuant de 30 % le transport des déchets municipaux, permettrait de réduire les émissions de GES liés à ce secteur en plus de représenter des économies de transport de 55 % tel qu'indiqué en page 84 du projet de PMGMR.

### **La concentration des entreprises de l'enfouissement**

À notre avis, la propriété privée des LES représente un enjeu important dans la mesure où l'enfouissement des déchets est concentré dans quelques LES qui sont gérés par des multinationales du déchet telles que BFI et Intersan. Cette situation fait en sorte que les pouvoirs publics ont parfois un pouvoir décisionnel et opérationnel plus faible par rapport à ces multinationales qui contrôlent les plus gros LES du Québec. En effet, 70 % des déchets du Québec sont acheminés vers quatre méga-sites d'enfouissement situés à Lachenaie, Saint-Nicéphore, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Sainte-Sophie (VAILLANCOURT, SÉGUIN, MAHEU, et COTNOIR 1999). Nous considérons que les intérêts et les pratiques des multinationales du déchet vont très souvent à l'encontre des objectifs de la *Politique québécoise* et que cette situation explique en partie l'échec des objectifs de la *Politique de gestion intégrée*. Pour ne prendre qu'un exemple, le fait que BFI ait déjà signé des contrats avec des municipalités jusqu'en 2011 avant même d'avoir eu l'autorisation d'agrandir son site est symbolique du fait que ces compagnies font prévaloir leurs intérêts au détriment des objectifs que nous pouvons définir collectivement en matière de gestion écologique des déchets. Conséquemment, dans l'optique d'une autonomie régionale où de nouveaux LES sont établis, nous sommes en faveur que ces LES soient de propriété publique.

### **Les tarifs d'enfouissement**

Les tarifs d'enfouissement peu élevés représentent un autre facteur défavorable à la gestion écologique des déchets. Effectivement, les LES de propriété privée offrent des tarifs d'enfouissement variant entre 32 \$ et 55 \$ la tonne (BAPE 2003), qui sont défavorables à l'adoption de mesures telles que le recyclage et le compostage. Conséquemment, cette situation devra être adressée afin de garantir la réussite des mesures du PMGMR.

### **Les préoccupations des citoyens par rapport aux LES**

La CMM juge que l'un des désavantages du scénario d'autonomie régionale serait l'opposition probable de citoyens à l'établissement de nouveaux LES. Nous tenons à rappeler que des sociologues ont noté que les citoyens s'opposant à des projets de LES éprouvent des sentiments d'injustice sociale puisqu'ils doivent assumer les responsabilités de gestion des déchets des autres communautés et les conséquences néfastes du site; de dévalorisation et d'humiliation; de crainte et d'inquiétude par rapport aux risques sur la santé; de non-confiance envers les administrations car les citoyens n'ont pas de pouvoir décisionnel réel devant le promoteur; de perte et d'appauvrissement de leur qualité de vie; d'opposition; et finalement d'opportunisme ou de partisanerie politique par rapport à l'appât du gain que représente le projet (FCQGED 2001). Nous croyons que le fait d'adresser de façon transparente ces sentiments serait essentiel à la mise en place de nouveaux LES. La gestion publique des LES favoriserait, à notre avis, l'acceptabilité sociale de ceux-ci puisque les pouvoirs publics seraient imputables comparativement à la situation actuelle où les citoyens n'ont aucun contrôle sur les décisions des multinationales du déchet.

### **Les mesures réglementaires**

La réussite du PMGMR dépend en grande partie selon nous des mesures réglementaires qui doivent l'accompagner. En page 65 du projet de PMGMR, la CMM prévoit demander au gouvernement de légiférer afin d'interdire l'utilisation par les producteurs de certaines matières nuisibles à la récupération. Nous sommes d'accord et nous croyons que la CMM devrait aussi demander au gouvernement de légiférer afin que toutes les municipalités soient obligées de participer à la collecte des matières recyclables et d'interdire l'enfouissement de toutes les matières récupérables. Nous croyons également que le gouvernement devrait légiférer le secteur de l'enfouissement afin d'éviter la concentration des entreprises et aussi de favoriser des mesures telles qu'un système de redevances pour rediriger les revenus de l'enfouissement vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*. Par ailleurs, le PMGMR s'inscrit dans le contexte de la *Politique québécoise* et du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. La réussite du PMGMR dépend aussi de la mise en oeuvre par le gouvernement des 29 actions du *Plan d'action*, ce que la CMM devrait porter à l'attention du gouvernement. La CMM devrait également exiger des municipalités qu'elles mettent en place les six mesures réglementaires qu'elles peuvent appliquer qui sont énumérées en page 241 du projet de PMGMR.

### **Les politiques environnementales des municipalités**

Parmi les mesures de réduction à la source, la CMM propose d'inciter les autorités locales à se doter d'une politique environnementale. Nous sommes d'avis que la CMM ne devrait pas inciter mais plutôt exiger que toutes les municipalités se dotent d'une politique environnementale incluant l'ensemble des

caractéristiques énumérées en page 41 et 42 du projet de PMGMR. Une gestion écologique des déchets **passé avant toute chose par la réduction à la source** et chaque municipalité devrait se doter d'une politique environnementale dès l'adoption du PMGMR afin de cerner et d'appliquer toutes les mesures qui permettent de réduire la production municipale de déchets.

### **Les bacs de récupération**

La mise en oeuvre du PMGMR va nécessiter pour certaines municipalités l'implantation d'équipements de récupération. Nous sommes d'avis qu'afin de privilégier le recyclage par rapport à l'élimination, les municipalités qui se procurent des bacs de récupération devraient favoriser des contenants qui ont une plus grosse capacité que les poubelles, dans la mesure où celles-ci sont également fournies par les municipalités.

### **La CMM frileuse par rapport aux matières compostables**

En effet, la CMM ne semble pas vouloir se doter de mesures concrètes avant 2007 pour la valorisation des matières organiques. Or, ce sont précisément ces matières putrescibles et les résidus dangereux qui causent le plus de dégâts environnementaux dans les LES. Lixiviats et gaz à effet de serre sont des mots qui sonnent faux aux oreilles des jeunes québécois. La caractérisation des matières résiduelles des ménages québécois de 2000 nous indique que notre sac à ordures moyen contient tout près de 41% de matières putrescibles. Avec une proportion si élevée, il est clair que l'atteinte des objectifs fixés par la *Politique québécoise* passe inévitablement par l'application de mesures de valorisation des matières organiques. Nous proposons d'établir de telles mesures le plus rapidement possible et ce, à la grandeur du territoire de la CMM pour tous les citoyens.

### **Campagnes de sensibilisation**

La réussite du PMGMR dépend évidemment de la participation des citoyens. Dans la même logique, la participation des citoyens s'obtient et s'accroît nécessairement par des campagnes de sensibilisation. Il nous apparaît important ici de distinguer conscience et sensibilité environnementale. Selon plusieurs études en sociologie de l'environnement réalisées auprès de citoyens, la conscience environnementale renvoie aux attitudes, aux perceptions et aux opinions à l'égard de l'environnement alors que la sensibilité environnementale renvoie aux comportements à l'égard de l'environnement. La sensibilité environnementale « est le résultat de valeurs, attitudes et représentations acquises par l'individu en tant que dispositions durables » (GENDRON et VAILLANCOURT 2003 : 87) qui se traduisent par des comportements. Ainsi, en matière d'éducation relative à l'environnement, la continuité et la cohérence sont des facteurs clés dans l'adoption de comportements requis. Or, afin que les citoyens adoptent les

comportements nécessaires à la réussite du PMGMR, la CMM mise beaucoup sur la publicité, la publication et la diffusion de divers fascicules d'informations. Cette stratégie va peut-être améliorer la conscience environnementale des citoyens mais elle ne se traduira pas nécessairement par l'amélioration de la sensibilité environnementale de ceux-ci et par l'adoption de comportements requis. En effet, la nature éphémère de la publicité, de par sa courte durée, et la diffusion de publications peuvent facilement se perdre parmi l'abondance des informations et des autres publicités qui sont transmises aux citoyens. Conséquemment, la CMM ne devrait pas miser uniquement sur des outils de communication mais aussi favoriser des mesures éducatives sous la forme d'ateliers de formation, obligatoires pour les élus et employés municipaux, et de conférences publiques, etc. Pour ce faire, la mise en place de structure permanente telle que les éco-quartiers pour l'ensemble des municipalités de la CMM devrait être envisagée. Dans le cas contraire, les municipalités pourraient se doter de leur propre expertise en éducation relative à l'environnement ou développer des partenariats avec des groupes communautaires oeuvrant dans ce domaine.

### **Les organismes environnementaux**

D'ailleurs, il est utile de rappeler que les organismes environnementaux, qui sont très souvent les vecteurs de conscientisation et de sensibilisation environnementale du public, demeurent dans une situation précaire alors que seuls quelques organismes nationaux bénéficient d'un financement statutaire. Dans la mesure où la CMM et le gouvernement du Québec veulent bénéficier du soutien des organismes environnementaux dans l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*, la mise en place d'un programme de financement statutaire pour les organismes régionaux et le maintien, voir l'élargissement, du programme de financement statutaire pour les organismes nationaux sont de mise afin que les groupes puissent consacrer davantage leurs efforts à l'éducation du public qu'à la recherche de financement.

### **Suivi du PMGMR**

Afin de veiller à la mise en oeuvre du PMGMR, la CMM devrait mettre en place obligatoirement un comité de vigilance pour ses quatre régions (Montréal, Laval, Couronne nord, Couronne sud) en s'assurant que chacun d'eux soit représentatif du milieu. Nous jugeons cette mesure essentielle afin que la population et les acteurs concernés fassent partie intégrante du processus de suivi.

### **Les secteurs ICI et CRD**

Les secteurs industrie, commerce et institution (ICI) et construction, rénovation et démolition (CRD) sont absents du PMGMR. Il semble que ces secteurs doivent s'autoréguler afin d'atteindre les objectifs qui les concernent dans la *Politique québécoise*. Pourtant, le non-respect des objectifs des secteurs ICI et CRD

pourrait compromettre le PMGMR, notamment en ce qui a trait à la capacité d'enfouissement nécessaire. La CMM et le gouvernement devraient s'assurer du respect des objectifs de ces secteurs. Cela pourrait se faire en partie avec la participation de ces secteurs aux comités de vigilance. Par ailleurs, la CMM devrait aussi explorer les possibilités de partenariat en collaborant davantage avec les entreprises d'économie sociale et aussi avec les agriculteurs qui pourraient bénéficier du compost produit par la collecte des matières putrescibles.

### **La consommation de masse, source du problème**

Dans le PMGMR, les besoins en enfouissement sont établis jusqu'en 2030 en fonction d'un taux de croissance de génération des déchets établi à 1,8 % par année et ce, sans tenir compte des possibles avancements en matière de gestion écologique des déchets. La CMM fait l'adéquation que la croissance économique génère plus de déchets comme s'il s'agissait d'une relation naturelle. Or, au-delà des mesures du PMGMR, il est de notre avis que les alternatives à l'élimination des déchets devront passer ultimement par une analyse plus approfondie de la cause même de la génération de déchets qui est la consommation de masse, elle-même entretenue par le système de production capitaliste, par diverses pratiques économiques et par des techniques de marketing qui valorisent la surconsommation. La réduction de la consommation s'avère l'alternative la plus prometteuse quant à la réduction même des déchets. Pour ce faire, un vaste débat public est nécessaire et le gouvernement devrait mettre sur pied une commission d'enquête sur la consommation, la production de masse et leurs effets sur l'environnement. Ce que la CMM devrait demander dans la mesure où elle veut s'attaquer aux sources mêmes du problème des déchets.

## **PARTIE IV – NOS RECOMMANDATIONS**

ENvironnement JEUnesse est d'avis que le PMGMR devra être instaurée vigoureusement par l'ensemble des municipalités de la CMM. Afin d'assurer que les mesures incluses dans le PMGMR soient mises en place, ENvironnement JEUnesse recommande à la CMM les actions suivantes :

- ❑ Mettre en œuvre le PMGMR en conservant l'échéancier de **2008**;
- ❑ Exiger aux municipalités d'attendre l'adoption du PMGMR avant de négocier le renouvellement des contrats de collecte ou dans le cas contraire, inclure une clause de résiliation en tout temps dans les nouveaux contrats;
- ❑ Ouvrir de nouveaux sites d'enfouissement sur le territoire de la CMM, à raison d'un site par région (Montréal, Laval, Couronne nord, Couronne sud), dans une perspective de régionalisation et d'équité sociale en matière d'élimination des déchets tout en prenant compte que l'enfouissement est un

problème et non une solution et de ce fait, que l'enfouissement doit être envisagé **seulement lorsque toutes les options par rapport aux 3R ont été épuisées**;

- ❑ Faire une gestion publique de ces nouveaux sites afin que les profits qui proviennent de l'enfouissement des déchets soient redistribués aux municipalités et réinvestis dans la mise en valeur des déchets par les 3R et l'atteinte des objectifs de 2008;
- ❑ Exiger que l'ensemble des municipalités établisse et applique une politique environnementale;
- ❑ Exiger que l'ensemble des municipalités inclue dans leur réglementation l'interdiction du dépôt de matières récupérables et compostables dans les ordures ménagères, l'obligation des propriétaires d'immeubles de fournir l'espace nécessaire aux contenants de récupération, la limitation du nombre de collecte d'ordures ménagères par semaine et la limitation de la capacité des contenants de collecte d'ordures;
- ❑ Implanter les éco-quartiers sur l'ensemble du territoire de la CMM;
- ❑ Faire des campagnes annuelles d'éducation et de formation auprès de toutes les ICI sur le territoire de la CMM afin de rejoindre un vaste public;
- ❑ Offrir des ateliers de formation obligatoires aux élus ainsi qu'aux employés des municipalités;
- ❑ Offrir des conférences publiques sur les 3R de façon régulière aux citoyens des municipalités;
- ❑ Explorer les possibilités de partenariat avec les ICI, les CRD et les agriculteurs;
- ❑ Établir un comité de vigilance par région (Montréal, Laval, Couronne nord, Couronne sud), dès 2004, afin de s'assurer que le PMGMR est appliqué mais aussi qu'il y ait concertation entre les acteurs. Les comités de vigilance devraient inclure neuf représentants c'est-à-dire (1) représentant de la CMM, (1) représentant politique de la région, (1) représentant du secteur ICI, (1) représentant du secteur CRD, (1) représentant d'une entreprise d'économie sociale, (1) représentant des groupes environnementaux, (1) représentant jeunesse, et (2) représentants citoyens.

ENvironnement JEUnesse est d'avis que le succès du PMGMR ainsi que l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*, qui ultimement doivent orienter la gestion des déchets dans d'autres secteurs que l'élimination, dépendent en grande partie de mesures qui doivent être entreprises par le gouvernement du Québec. Ainsi, nous recommandons à la CMM de demander au gouvernement du Québec que les actions suivantes soient établies :

- ❑ Mettre en œuvre les 29 actions du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*;
- ❑ Instaurer des mesures de suivi pour les objectifs des secteurs ICI et CRD;
- ❑ Adopter les règlements nécessaires à l'application des lois 102 et 130;

- ❑ Légiférer afin que les municipalités soient obligées de participer à la collecte des matières recyclables;
- ❑ Interdire l'élimination par l'enfouissement ou l'incinération des déchets récupérables et valorisables;
- ❑ Attendre que le PMGMR de la CMM et les PGMR des MRC du Québec soient adoptés avant d'autoriser toute demande d'agrandissement de site d'enfouissement;
- ❑ Instaurer des mesures réglementaires strictes afin d'éviter la concentration de la gestion des sites d'enfouissement aux mains de quelques entreprises;
- ❑ Instaurer un prix plancher pour les tarifs d'enfouissement afin que ceux-ci représentent davantage les coûts sociaux et environnementaux de l'enfouissement;
- ❑ Mettre en place un système de redevance qui devra être payée pour chaque tonne de déchets enfouis par les gestionnaires de tous les sites du Québec;
- ❑ Que ces redevances servent à soutenir le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* en guise de soutien à la recherche et au développement d'innovation dans la gestion des déchets, à l'éducation relative à l'environnement, et à la mise en valeur des déchets-ressources par les 3R;
- ❑ Mettre en place un programme de financement statutaire pour les organismes environnementaux régionaux et maintenir, voir bonifier, son équivalent pour les organismes environnementaux nationaux;
- ❑ Mettre sur pied une commission d'enquête sur la consommation, la production de masse et leurs effets sur l'environnement.

## **PARTIE V – CONCLUSION**

La gestion écologique des déchets passe par l'application en ordre de priorité des 3R (réduction, réutilisation, recyclage/compostage) et ce, autant au niveau individuel que collectif. La *Politique québécoise* reconnaît ces principes et le PMGMR contient des mesures à cet égard. ENVironnement JEUnesse croit que la réussite de ces objectifs dépend de la capacité de la CMM et du gouvernement à dépasser le laxisme politique qui a mené à l'échec de la précédente politique. Pour ce faire, ENVironnement JEUnesse propose 24 recommandations politiques, économiques, législatives et éducatives qui visent à augmenter la valorisation des déchets dans une perspective écologique. D'autant plus qu'à notre avis, il faudra même dépasser les objectifs de la *Politique québécoise* en considérant que près de 80 % des déchets sont récupérables (ENVIRONNEMENT JEUNESSE 2001). Ainsi, ces mesures demandent d'**agiRRR** maintenant afin que l'objectif de **2008** soit respecté et que les générations futures ne soient pas prises avec les mêmes problèmes par rapport aux déchets.

## **PARTIE VI – RÉFÉRENCES**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. (2003). *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE. (2001). *L'environnement et la santé – Les déchets-ressources*. Montréal : ENVIRONNEMENT JEUNESSE.

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. (2001). *Pas de risques à prendre... La gestion des matières résiduelles et les risques pour la santé humaine*. Montréal : Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

GENRON, C. et VAILLANCOURT, J.-G. (2003). *Développement durable et participation publique*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. (1998). *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Québec : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

VAILLANCOURT, J.-G., SÉGUIN, M., MAHEU, L. et COTNOIR, L. (1999). *La gestion écologique des déchets*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.